

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HAUSSMANN ARGENSON

SICAV

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0000011397 - C

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence composite suivant : 33% SBF 120 ; 22% MSCI World All Countries ; 20% €STR Capitalisé ; 10% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% ICE BofAML Euro Corporate Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%. L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

Politique d'investissement : la stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes suivantes :

- de 30% à 100% de l'actif net : exposition actions (dont un investissement de 0 à 30% maximum, directement ou au travers d'OPC spécialisés, en actions de petites et moyennes capitalisations et de 0 à 30% maximum en actions de pays émergents, uniquement au travers d'OPC) ;
- de 0 à 40% de l'actif net : investissement en obligations ou en OPC obligataires (les obligations spéculatives/high yield, notées ainsi par les agences de notation, ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion et/ou les OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation, ainsi que les obligations convertibles, sont autorisés à hauteur de 20% maximum) ;
- de 0 à 70% de l'actif net : investissement en instruments monétaires ou OPC monétaires ou monétaires court terme.

Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés par le service de la stratégie et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de -5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisation sans zone géographique prépondérante.

Pour les obligations en direct, le gérant pourra investir dans tous types d'obligations émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée de la zone européenne et/ou américaine. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés...) et de critères

qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion ...).

La Sicav peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action, de taux et de change, dans la limite d'une fois l'actif net.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en titres d'OPCVM de droit français ou européen, de fonds d'investissement à vocation générale et de fonds professionnels à vocation générale s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;

- à hauteur de 30% maximum de l'actif net en FIA français ou établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou en fonds d'investissement étrangers répondant aux 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.

La Sicav peut également investir son portefeuille à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi.

Tous ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

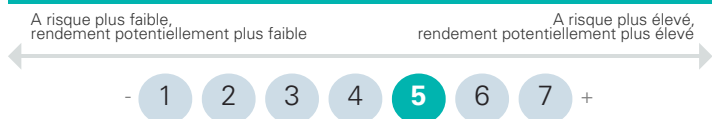
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.
- **Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 4,00%

Frais de sortie 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants 0,82% *

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

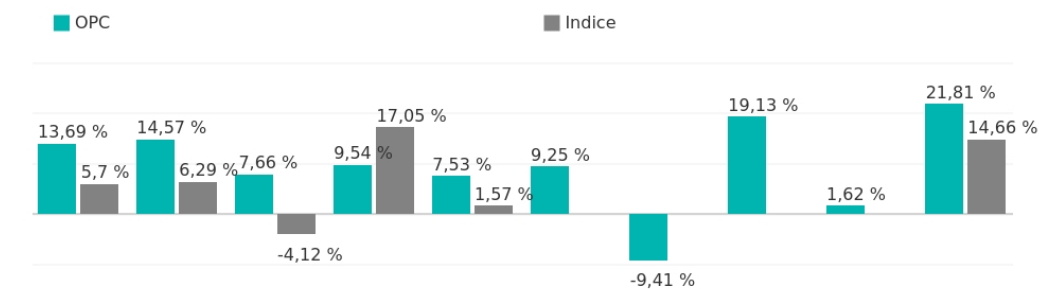
Commission de performance Néant

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 18/12/2001

Devise : EUR

Indicateur de référence :

33% SBF 120 ; 22% MSCI World All Countries ; 20% €STR Capitalisé ; 10% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% ICE BofAML Euro Corporate Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible EUR Index ; 5% €STR Capitalisé + 3,00%
L'indicateur de référence est rebalancé semestriellement et ses constituants sont exprimés en EUR, ils s'entendent dividendes ou coupons nets réinvestis.

à compter du 03/06/2013 : 33% SBF 120 ; 22% MSCI World All Countries euro ; 5% Exane Europe Convertible Bond ; 5% Merrill Lynch EMU0 Corporate ; 5% Eonia capitalisé + marge 3% ; 10% Euro MTS Global ; 20% Eonia capitalisé

à compter du 01/02/2017 : 33% SBF 120 ; 22% MSCI World All Countries euro ; 5% Thomson Reuters Global Focus Convertible Index ; 5% Merrill Lynch EMU0 Corporate ; 5% Eonia capitalisé + marge 3% ; 10% Euro MTS Global ; 20% Eonia capitalisé

à compter du 01/12/2017 : 33% SBF 120 ; 22% MSCI AC World ; 20% Eonia Capitalisé ; 10% ICE BofAML Euro Government Index ; 5% Refinitiv (ex. Thomson Reuters) Global Focus Convertible Index ; 5% ICE BofAML Euro Corporate Index ; 5% Eonia Capitalisé + 3,00%

à compter du 01/03/2021 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Informations pratiques

Nom du dépositaire : LAZARD FRERES BANQUE.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Nature des souscripteurs à qui le produit est destiné : Tous souscripteurs.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **27/05/2022**.